

Liste de contrôle Aménagements respectueux des animaux Construction nouvelle / Modernisation

Objet:

Birdlife suisse et la station ornithologique suisse à Sempach vous remercie de concevoir votre bâtiment de manière respectueuse vis-à-vis des animaux. Ce justificatif vous aide à évaluer la planification de votre bâtiment par rapport au degré de respect des animaux et à évaluer les mesures que vous pouvez prendre afin d'améliorer votre projet du point de vue du respect des animaux. Passez en revue tous les dispositifs problématiques et cochez ceux qui apparaissent dans votre projet.

Pouvez-vous répondre "non présents" à tous les dispositifs problématiques énumérés? Il en découle que votre planification est respectueuse des animaux et que la réponse à la prescription Minergie-Eco G6.010 est "oui". Si vous avez répondu «oui» à une ou plusieurs problématiques, le projet est à ajuster en conséquence, ou alors pour chaque dispositif problématique, **au moins une des mesures proposées** est à mettre en œuvre. Cela permet de réduire considérablement les collisions d'oiseaux et les pièges pour animaux. A la demande de l'office de certification Minergie-Eco, les mesures doivent pouvoir être prouvées (au moyen d'un concept, d'un contrat d'entreprise, d'une fiche de produit, d'une documentation photo, etc.).

Afin de remplir la prescription Minergie-Eco G6.010, le paragraphe **Protection des oiseaux** doit être rempli **obligatoirement** ceci **combiné avec** soit le paragraphe Barrières et pièges pour les petits animaux ou - au choix - le paragraphe Aides à la nidification.

Si vous souhaitez des conseils détaillés sur les trois sujets (Oiseaux et vitres, Barrières et pièges pour petits animaux ou Aides à la nidification), envoyez vos questions avec des plans (façades, plans, plan de situation) ou des visualisations à glas@birdlife.ch.

De plus amples informations sont disponibles aux adresses suivantes:

www.vogelglas.info.

<https://www.birdlife.ch/de>

<http://www.fledermausschutz.ch/>

<http://www.karch.ch/karch/de/home.html>

<https://pro-igel.ch/>

Oiseaux et vitres

Dispositifs problématiques	Présents		Mesures possibles	Mise en œuvre
	non	oui		
1. Fenêtres et portes-fenêtres avec un taux de réflexion du vitrage > 15%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Taux de réflexion du vitrage de toutes les fenêtres et portes-fenêtres de max. 15%	<input type="checkbox"/>
2. Façade ou parties de façade en verre ou autres matériaux réfléchissants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Taux de réflexion du vitrage de max. 15%	<input type="checkbox"/>
			Marquages* sur l'ensemble de la surface (p. ex. une trame de points)	<input type="checkbox"/>
			Empêcher une réflexion précise de l'environnement extérieur (p. ex. par des films, des surfaces dépolies, des motifs à points, des petites surfaces déformant l'environnement réfléchi)	<input type="checkbox"/>
3. Vitrages d'angle (p. ex. loggia, façade rideau) ou fenêtres proches d'un angle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en œuvre au moins sur un côté de l'angle un verre avec marquages*	<input type="checkbox"/>
			Vitrage d'angle sortant: appliquer un marquage* d'une largeur de 2m au minimum au moins sur un côté de l'angle	<input type="checkbox"/>
			Mettre en œuvre un matériaux opaque (p. ex. maçonnerie) d'une largeur de 1.5m au minimum sur un côté de l'angle	<input type="checkbox"/>
4. Balcon / terrasse / accès de garages avec balustrades tout verre ou balustrades avec remplissages en verre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser des verres translucides (verres dépolis, verres traités à l'acide) ou des verres avec marquages*	<input type="checkbox"/>
			Utiliser des balustrades à barreaux (au lieu de balustrades tout verre ou avec remplissages en verre)	<input type="checkbox"/>
5. Ressauts, parois anti-bruit, parois coupe-vent, abris pour vélos, etc., en verre ou autre matériau transparent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser des verres translucides (verres dépolis, verres traités à l'acide) ou des verres avec marquages*	<input type="checkbox"/>
6. Passages couverts et passerelles vitrés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réaliser un côté en matériau opaque ou les deux côtés en verre avec marquages*	<input type="checkbox"/>
7. Lucarnes tout en verre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réaliser les deux côtés en matériau opaque ou en verre avec marquages*	<input type="checkbox"/>
8. Jardin d'hiver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mesures voir fiche Jardins d'hiver sur le site www.vogelglas.info	<input type="checkbox"/>
9. Tour (à partir de 15 étages ou d'une hauteur de plus de 50m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commande automatique qui descend les protections solaires à la tombée de la nuit	<input type="checkbox"/>
			Pas d'éclairage de la façade et extinction automatique de l'éclairage intérieur en dehors des heures de travail (bâtiments sans habitations)	<input type="checkbox"/>

* Marquages: Des lignes, points ou autres motifs nets et à fort contraste, appliqués sur toute la surface sur le côté extérieur du verre. Pour les recommandations sur les taux de couverture nécessaires des trames de points ainsi que sur les largeurs et les espacements des motifs à base de lignes, merci de consulter la Brochure "Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction" www.vogelglas.info.

Attention: Les arbres ou arbustes disposés devant les vitrages peuvent aggraver les problématiques énumérés. Si possible, renoncer aux arbres et arbustes respectivement aux grandes surfaces vitrées dans un environnement naturel.



Barrières et pièges pour petits animaux

Évaluer et éliminer les pièges pour petits animaux présents sur la parcelle et dans les bâtiments ou parties de bâtiments existants, éviter les nouveaux pièges pour animaux dès le départ.

Dispositifs problématiques	Présents		Mesures possibles	Mise en œuvre
	non	oui		
1. Chambres de visite, sauts-de-loup et escaliers non sécurisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Recouvrir les chambres de visite / sauts-de-loup d'un treillis à mailles serrées (largeur de maille 3mm au maximum)	<input type="checkbox"/>
			Mettre en place un moyen auxiliaire pour sortir du puits: planche disposée en diagonal (pourvue de traverses ou recouverte d'un treillis métallique)	<input type="checkbox"/>
			Mettre en place une pyramide de pierres sur un des bords du saut-de-loup et servant de moyen auxiliaire pour sortir	<input type="checkbox"/>
			Disposer une planche (pourvue de traverses ou recouverte d'un treillis métallique) sur un côté de l'escalier	<input type="checkbox"/>
			Pourvoir l'escalier d'une rampe sur un côté	<input type="checkbox"/>
			Mettre en place une barrière anti-limaces (infranchissable pour la plupart des animaux de petite taille) autour des sauts-de-loup / des escaliers	<input type="checkbox"/>
2. Fenêtres de cave ouvrables et non sécurisées, ouvertures (d'aération)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sécuriser les ouvertures par une barrière bloquant l'entrée tel que p. ex. un treillis à mailles serrées	<input type="checkbox"/>
3. Clôtures et murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Haies au lieu des clôtures et murs	<input type="checkbox"/>
			Arrêter les clôtures avant le sol (distance au sol 15cm)	<input type="checkbox"/>
			Disposer des ouvertures au ras du sol dans les clôtures et murs environ tous les 10 mètres et d'un diamètre de 15 cm environ.	<input type="checkbox"/>
			Murs interrompus et placés en quinconce, avec un passage tous les 10 mètres environ	<input type="checkbox"/>
4. Piscines / bacs de rétention d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installer des couvertures pour les piscines / bacs de rétention d'eau	<input type="checkbox"/>
			Mettre en place un moyen auxiliaire pour sortir: planche placée en biais dans le bassin et fixée contre le bord (pourvue de traverses ou recouverte d'un treillis métallique)	<input type="checkbox"/>

			Étangs (de baignade) avec bords en pente douce au lieu de bords abrupts	<input type="checkbox"/>
			Bassins d'eau ayant un bord surélevé de plus de 15 cm par rapport au niveau du terrain: planche flottante en bois brut de sciage (dimension 30x30 cm, épaisseur 3 cm, bords en biais).	<input type="checkbox"/>

Aides à la nidification

La présence d'oiseaux et / ou de petits animaux sur la parcelle ou contre le bâtiment, respectivement des parties de bâtiment est évaluée, protégée et conservée pendant les travaux de construction ou alors un remplacement au moins équivalent est mis en place.

Dispositifs problématiques	vraie		Mesures possibles	Mise en œuvre
	non	oui		
1. Il existe déjà avant les travaux des sites de nidification pour oiseaux et petits animaux (p. ex. insectes, oiseaux, chauves-souris, muscardinidés, reptiles, amphibiens)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de rénovations, les ouvertures ou les creux utilisés par le martinet noir, le martinet à ventre blanc, l'hirondelle ou le moineau ne sont pas modifiées; les travaux sont effectués en automne ou en hiver et les sites de nidification sont protégés contre les immissions. (plus d'informations sur: www.vogelwarte.ch)	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de travaux de construction sur des ouvrages servant d'habitat aux chauves-souris, des mesures de protection sont prises en accord avec le centre de coordination pour la protection des chauves-souris. (plus d'informations sur: http://www.fledermausschutz.ch)	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les petites structures (petits biotopes) utilisées par les petits animaux (belettes, hérissons, muscardinidés, reptiles, amphibiens, etc.) ne sont pas modifiées et protégées des immissions ou alors des biotopes au moins équivalents sont créés et les animaux consciencieusement déplacés en accord avec le centre de coordination concerné.	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites de pontes des amphibiens ne sont pas modifiés et protégés des immissions ou alors des habitats au moins équivalents sont créés et les animaux consciencieusement déplacés (plus informations sous: http://www.karch.ch/karch/it/home.html)	<input type="checkbox"/>
2. Sur la parcelle et/ou contre le bâtiment, il est possible de créer des aides à la nidification et/ou des biotopes de petites tailles (S'il n'existe aucune possibilité: justification, respectivement évaluation nécessaire par le service spécialisé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par tranche de 1000 m ² de surface de parcelle, réaliser 3 nouveaux aménagements au moins à sélectionner parmi les possibilités suivantes: aides à la nidification pour des espèces indigènes d'oiseaux, de chauves-souris, de muscardinidés, des biotopes de petites tailles pour petits animaux (belettes, hérissons, muscardinidés, reptiles, amphibiens, etc.)	<input type="checkbox"/>
			Par tranche de 1000 m ² de surface de parcelle, conserver ou créer 5 nouveaux "hôtels à insectes" et des surfaces aménagées proches de la nature d'au moins 200 m ² .	

Confirmation de l'exactitude des informations (requérant ou planificateur):

Nom, prénom

Adresse

Tél. ou adresse mail

.....

.....

.....

Lieu, date

Signature et cachet

.....

.....